

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet  
Chaufferie RCU Saint-Jean Bonnefonds sur la commune principale de l'AIOT ALLEE DES  
CEVENNES 42650 ST JEAN BONNEFONDS.

La référence de votre dossier est A-4-UT5MZ7N7B et concerne une demande de type "une  
déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et  
pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/05/2024 à 17h09 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)**

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **82219059100013**

Organisme : **MENTHE**

Fonction : **DIRECTEUR GENERAL**

## Personne morale

N° SIRET **24420077000141**

Raison sociale **SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Forme juridique **Métropole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**2 AVENUE GRUNER**

**42000 ST ETIENNE**

## Signataire

Qualité : **Vice-Présidente en charge du Développement Durable**

## Référent

Fonction : **Chargée de mission réseau de chaleur**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Chaufferie RCU Saint-Jean Bonnefonds**

Description des activités :

**La Ville de Saint-Jean Bonnefonds (42) délègue à St-Etienne Métropole la compétence réseau de chaleur, pour la construction et l'exploitation de son réseau de chaleur. Une chaufferie centrale doit être construite, qui alimentera le réseau et ses abonnés en eau chaude. Cette chaufferie sera une production mixte bois / gaz naturel. La mise en service est prévue en novembre 2025. Le réseau, d'une longueur de 3 200 ml, desservira environ 12 postes de livraison. La production de chaleur sera assurée par la chaufferie objet de la présente déclaration. Cette chaufferie comportera : - 1 chaudière biomasse de 800kW - 1 chaudière gaz naturel en appoint et secours de 1500kW - Un stockage de biomasse, permettant le stockage de 150m3 de biomasse**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**ALLEE DES CEVENNES**

**42650 ST JEAN BONNEFONDS**

X : 812592

Y : 6484306

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 2.7 MW	DC	

### 6 - Mode d'exploitation

#### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

#### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets et résidus issus de l'exploitation sont : - les cendres sous chaudière - les cendres du cyclone et du traitement complémentaire. Les cendres sous chaudières seront valorisées en épandage si les analyses sont conformes, si non en enfouissement dans un CET. Les cendres de la filtration complémentaire seront éliminées en CET.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

#### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Un nouveau poteau incendie sera créé à environ 60m du site de la nouvelle chaufferie (un poteau incendie est existant mais situé à 140m)**

#### Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **sans objet**

#### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)